



MUNICIPALITE  
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 19 mai 2008

**PREAVIS N° 02/2008**

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY  
AU  
CONSEIL GENERAL**

**relatif à un crédit de Fr. 180'000.- pour le réaménagement de la collecte des déchets de la place de l'abri PC et de la place du terrain de sport**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **Préambule**

Dans sa séance du 10 septembre 2007, la Municipalité a décidé de réaménager ses déchèteries de la place de l'abri PC et de la place du terrain de sport.

La place de l'abri PC qui date du début des années 90 ne correspond plus à une gestion rationnelle du ramassage des ordures. Nous pouvons le constater tous les jours, la capacité de stockage est insuffisante, les containers sont souvent pleins, les couvercles sont ouverts par le vent, les déchets éparpillés, l'aspect visuel laisse à désirer.

Les bennes actuelles pour le papier et le verre seront également remplacées.

Pour inciter au tri il est nécessaire de garder cet écopoint (lieu rassemblant conteneurs à papier, verre, etc.) centralisé à la place de l'abri PC. Il doit avoir une capacité de stockage suffisante et un aspect visuel impeccable.

### **Projet**

La Municipalité a donc retenu le projet d'implantation de douze Moloks de 5000 litres à la place de l'abri PC et d'un Molok 5000 litres au terrain de sport. Sept Moloks seront dévolus aux déchets incinérables, trois pour le verre séparé et trois pour le papier-carton.

Le Molok est un récipient semi-enterré, avec un effet de tassement à l'intérieur, contenant les déchets apportés au point de collecte par l'utilisateur et vidé à l'aide d'une grue qui le soulève hors de son moule en béton.

Enterrer ses déchets est une solution novatrice. Le nombre de ramassages et de kilomètres parcourus lors de la collecte est diminué.

Les avantages de ce système sont donc multiples :

- plus grande capacité de stockage ( 1 Molok = env. 7 conteneurs 770 litres)
- faible prise au sol par rapport à des conteneurs 770 litres
- impact visuel restreint (semi-enterrés)
- permet une meilleure gestion des transports, un chauffeur peut faire toutes les opérations sans l'aide d'un chargeur
- meilleur système de fermeture, diminution des odeurs
- effet de tassement
- légère baisse de quantité de déchets par rapport à un porte-à-porte traditionnel (10%)
- produit à longue durée de vie

Le coût d'acquisition pour les 13 Moloks se monte à Fr. 90'000.-. Le devis estimatif pour la pose et les travaux d'excavation s'élève à env. Fr. 80'000.-. Les divers aménagements extérieurs sont estimés à Fr. 10'000.-

Cet investissement sera financé par un emprunt du même montant et amorti en dix ans. Les charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement seront de Fr. 25'000.-.

## Conclusion

La production de déchets évolue aussi vite que les modes de consommation, la gestion de ces déchets demande donc de constantes adaptations. Dans ce contexte, il est donc important d'adapter notre système de stockage des déchets et de moderniser notre déchèterie.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Bretigny-sur-Morrens vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal no 02/2008
- ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d'accorder à la Municipalité le crédit de Fr. 180'000.- pour le réaménagement de la collecte des déchets de la place de l'abri PC et de la place du terrain de sport.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

U. LAUPER

L. BASTIDE

LA MUNICIPALITE

Adopté en séance de Municipalité le 19 mai 2008